

***STRATEGIE COLLECTIVE DE GESTION  
DES CONFLITS EN AFRIQUE : VERS UN  
OBJECTIF COMMUN.***

***EXPOSE PRESENTE PAR MULUGETA  
GEBREHIWOT & GETACHEWZERU***

***INSTITUT D'ETUDES POUR LA PAIX ET  
LA SECURITE, UNIVERSITE D'ADDIS-  
ABEBA***

***FEVRIER 2013***

## **Abréviations**

BAD :	Banque africaine de développement
UA :	Union africaine
CEWARN :	Mécanisme d'alerte précoce et de réponse urgente aux conflits
CEWERUs :	Unités d'alerte précoce et de réponse urgente aux conflits
COMESA :	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPA :	Accord de paix global
CRPM :	Prévention de conflits, gestion et intervention
APG :	Accord politique global
IDPs :	Personnes déplacées à l'intérieur
IGAD :	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGADD :	Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et la désertification
ZDC :	Zone de Développement Conjoint
MCC :	Compagnie du Corridor de Maputo
MCLI :	Initiative logistique pour le corridor de Maputo
MDC :	Corridor de développement de Maputo
MDC :	Mouvement pour le changement démocratique
PNB :	Initiative du Bassin du Nile
NPCA :	Agence de planification et de coordination du NEPAD
ODM :	Mouvement démocratique orange
PNU :	Parti de l'unité nationale
RAIDS :	Développement et industrialisation basés sur les ressources africaines
SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SSRC :	Commission de référendum du Sud Soudan
PNUD :	Programme des Nations Unies
CEA :	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

## **Introduction**

Un conflit, comme phénomène inévitable dans tous les types de relations humaines, se produit à tous les niveaux de la vie humaine allant de l'intra-personnel (domaine psychologique) jusqu'aux relations globales de l'humanité. A tous les niveaux, les conflits ont une dynamique et des caractéristiques communes importantes et les gens sont impliqués dans les conflits lorsque leurs intérêts ou leurs valeurs sont contestées ou menacées par d'autres. (Yagcioglu, 1996; Befekadu & Diribssa, 2005).

Le conflit peut aussi être défini comme des rencontres hostiles ou des collisions d'intérêts, de principes, des idées, des politiques ou des programmes qui caractérisent la plupart des interactions exercées à l'intérieur ou entre les systèmes politiques. Il est également entendu comme une lutte pour les valeurs et l'accès au pouvoir et aux ressources dont le but est de neutraliser ou d'éliminer les adversaires. Cette définition montre que le conflit décourage la coopération et n'implique pas nécessairement le combat physique. Le conflit comprend également les expressions verbales de désaccord ainsi que toute une série d'autres formes (Jeong, 2008).

Depuis des temps immémoriaux, les communautés ont toujours été en compétition pour la possession de divers types de ressources et pour la domination. Ces compétitions ont inexorablement conduit les individus ainsi que les groupes social, politique, économique et religieux au conflit. On peut donc dire que le conflit est inhérent à toute organisation sociale, économique et politique de l'humanité et peut même être considéré comme un facteur de changement et de développement. Les conflits peuvent être bénéfiques s'ils finissent par produire un élément créatif pour les sociétés en mutation, tout en réalisant les objectifs et les aspirations des individus et des groupes. Le conflit peut être considéré comme constructif si le résultat apporte des changements positifs, comme en témoignent non seulement les excuses et les compensations pour les abus du passé, mais aussi la prévention future de la victimisation.

Néanmoins, les conflits violents ont des effets dévastateurs sur le bien-être de l'humanité dans tous les aspects. Qu'elles soient de source étatique ou non-étatique, de nombreuses formes de violences se sont subtilement intégrées dans la dynamique politique et sociale; ce qui peut nuire au développement de toute une société. En outre, un conflit violent détourne les ressources qui auraient pu être utilisées de manière productive; ce qui reflète la nature indésirable du conflit (Alexander, 2005). Il est donc incontestable que les conflits violents posent des défis fondamentaux pour la paix et le développement.

Les conflits violents qui transcendent les frontières nationales ont des impacts négatifs sur la stabilité régionale, en y ajoutant une nouvelle dimension qui complique la vie des citoyens (Marin, 1999). Lorsque la violence acquiert une dimension régionale (de caractère interétatique), le nombre d'acteurs augmentent, les intérêts des belligérants se multiplient et la résolution des conflits devient compliquée avec de multiples impacts sur la sécurité et le bien-être des citoyens.

C'est avec l'intention d'examiner la dimension régionale des conflits que ce document a choisi de mettre l'accent sur les conflits en Afrique. Le document comporte six sections. La première section est un bref aperçu sur les causes et les types de conflits en Afrique. La deuxième section traite du coût de la guerre. La troisième section traite les mécanismes officiels et alternatifs pour résoudre les conflits. La quatrième partie aborde les expériences africaines où les différends politiques et les conflits ont été résolus par la négociation. La cinquième section porte sur le rôle des représentants du peuple dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix tandis que la dernière section est la conclusion de cet article.

### **I. Bref aperçu sur les causes et les types de conflits en Afrique**

Les causes des conflits en Afrique sont multiples: ils comprennent les causes politiques, économiques, sociales et culturelles.

*Les causes politiques:*

- La lutte pour le pouvoir;
- Le manque de leadership visionnaire;
- Les influences externes;
- Le manque de bonne gouvernance et de la transparence;
- Le non-respect du principe des droits de l'homme;
- les questions de frontières non réglées.

*Les causes économiques:*

- la pauvreté;
- La répartition inéquitable des ressources et des richesses nationales;
- Les effets négatifs de la dette extérieure du système financier international.

*Les causes sociales et culturelles*

- Les inégalités sociales;
- Le système d'exclusion et de haine ethnique;
- Le rôle de la classe politique dans la manipulation des sentiments ethniques et régionaux;
- Le détachement culturel et la quête d'identité à l'extérieur de la culture africaine;
- La manipulation religieuse;
- Le manque de sécurité, la peur psychologique de l'incertitude politique (Bujra, 2002).

Les conflits peuvent être classés en différentes formes selon le type de critères utilisés. Par exemple, Salim (1999) cité dans Bujra (2002) classe les conflits en Afrique comme suit:

- Les conflits frontaliers et territoriaux,
- Les guerres civiles et les conflits internes ayant des répercussions internationales,
- Les conflits politiques et idéologiques,
- La transhumance et l'irrégentisme

- La sécession.

D'autres types de conflits sont de nature ethnique, religieuse ou les conflits liés aux classes sociales.

## **II. Le coût de la guerre et de la violence en Afrique**

L'Afrique souffre énormément des conflits et de la violence armée. Les conflits armés en Afrique coûtent environ 18 milliards de dollars par an et constituent le sérieux handicap pour le développement. Si nous comparons avec les pays qui vivent en paix, les pays africains en conflit ont en moyenne, 50 % de la mortalité infantile; plus de 15 % de personnes sous-alimentées; l'espérance de vie réduite de cinq ans; 20 % d'analphabétisme adulte, 2,5 fois moins de médecins par patient et moins de 12,4 % de nourriture par personne (Hillier, Octobre 2007). De plus, entre 1960 et 2005, environ 1,6 million de morts au combat ont été enregistrés en Afrique; ce qui constitue environ 24 % du total mondial des décès au combat (Rapport sur le développement africain, 2008).

Le PNUD a indiqué que plus de 20 % de la population d'Afrique sub-saharienne a été directement touchée par la guerre civile dans les années 1990. Les pertes de la production agricole suite aux conflits armés en Afrique ont été estimées à 25 milliards de dollars pour 1970 - 1997. En outre, la violence armée a contribué à la réduction drastique des revenus du tourisme dans plusieurs pays africains pouvant atteindre même 50 % des réductions dans les années 1990, privant ainsi ces pays, de précieuses devises (IANSA, 2006).

Dans les années 1980 et au début des années 1990, on estime que 35 pays africains étaient en guerre ou en conflit armé qui, directement ou indirectement ont touché plus de 550 millions de personnes, dont les jeunes constituent souvent la plus grande catégorie en tant que participants et victimes. Les études menées en Afrique ont montré que, bien que le niveau d'implication des jeunes dans la violence armée a varié de conflit en conflit, ils ont été impliqués dans tous les conflits armés et ont été responsables de quelques pires atrocités jamais commis sur le continent (Mutto , Octobre 2007).

En plus de la fuite des capitaux et de la destruction physique excessive (comme les infrastructures et les moyens de subsistance), il ya de forte dépenses sur la réhabilitation des infrastructures civiles et militaires en raison de pertes, des blessures et des personnes handicapées (Hillier, Octobre 2007). De même, le Rapport sur le développement africain (2008) énumère les coûts sociaux de la guerre comme il suit:

- Les causes d'invalidité suite aux blessures ou aux maladies,
- Le traumatisme des civils à cause des fusillades/ bombardements, les viols, les tortures et les assassinats des membres de la famille,
- Les conflits violents affectent les enfants, les filles et les femmes de diverses manières,
- La destruction des infrastructures sociales telles que les écoles, les hôpitaux et les routes.

Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, voici le groupe de pays qui ont perdu des milliards en raison des conflits violents.

**Tableau 1 : les résultats des pays sélectionnés pour le coût d'un conflit**

Pays	Années de conflits	Nombre d'années	Croissance durant les années de guerre	Perte en% du PIB	Perte (en milliards \$) du PIB
Burundi	1993-2005	13	-1.1%	37%	5.7
Rwanda	1990-2001	12	2.8%	32%	8.4
RD Congo	1996-2005	10	0.10%	29%	18
Erythrée	1998-2000	3	-3.8%	11%	0.28
Rép du Congo	1997-1999	3	0.03%	7.1%	0.70
Afrique du Sud	1990-1996	7	1.2%	2.7%	22

Source: (Hillier, Octobre 2007)

### Conséquences régionales suite au déplacement

Selon le Rapport sur le développement africain (2008), l'Afrique constitue environ 12 % de la population mondiale, mais 31 % des réfugiés dans le monde sont originaires d'Afrique. Comme l'indiquent les tableaux suivants, le rapport montre aussi les émigrants africains par origine, les immigrants africains par pays d'asile ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2006.

**Tableau 2: les émigrants africains par pays d'origine (2006)**

No	Pays	Réfugiés
1	Soudan	686.311
2	RD Congo	401.914
3	Burundi	396.541
4	Angola	206.501
5	Liberia	160.548
6	Rwanda	92.966
7	Sahara occidental	90.614
<b>Total</b>		<b>2.035.395</b>

**Tableau 3: Les immigrants africains par pays d'asile (2006)**

Les réfugiés en provenance des pays suivants représentaient environ 28 % des réfugiés dans le monde.

No	pays	Réfugiés
1	Tanzanie	485.295
2	Tchad	286.743
3	Ouganda	272.007
4	DR Congo	208.371
5	Zambie	120.253
6	Algérie	94.180
7	République du Congo	55.788
<b>Total</b>		<b>1.522.565</b>



**Tableau 4: Personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays (en Afrique, 2006)**

Les 9 pays africains suivants représentent 42 % des personnes déplacées de l'intérieur dans le monde:

<b>No</b>	<b>Pays</b>	<b>Personnes déplacées à l'intérieur</b>
1	Ouganda	1.586.174
2	Soudan	1.325.235
3	RD Congo	1.075.297
4	Côte d'Ivoire	709.228
5	Somalie	400.000
6	République centrafricaine	147.000
7	Tchad	112.686
8	Burundi	13.850
9	Rép du Congo	3.492
<b>Total</b>		<b>5.372.962</b>

Les chiffres ci-dessus mentionnés constituent seulement un échantillon de données de quelques pays africains pour montrer l'ampleur du coût des conflits. Les pays en conflit ou post-conflit créent aussi un nombre massif d'émigrés économiques qui quittent leur pays en quête d'une vie meilleure parce que les économies post-conflit fournissent des moyens de subsistance limités pour leurs citoyens. Si l'on examine les données suivantes (tableau 5) sur les migrations dans la Corne de l'Afrique, nous pouvons voir que le nombre de migrants qui quittent leur pays le font pour des raisons économiques. Les données du tableau 4 montrent que la plupart des pays reçoivent (ils sont tous pays post-conflit) beaucoup d'immigrants par rapport aux migrants qu'ils produisent. On peut donc voir que les migrants en provenance de ces pays incluent également des migrants pour des raisons économiques, tandis que les migrants en provenance des pays comme la Somalie et l'Erythrée sont essentiellement des réfugiés.

**Tableau 5: Les migrations dans la Corne d'Afrique (données de 2010)**

No	Pays	Pop. total en millions (données 2009)	émigrés	% des émigrés/ pop. totale	Pays récepteurs de plus d'émigrés	immigrants
1	Erythrée	5,1	941.200	18%	Soudan/Ethiopie	16500
2	Somalie	9,1	812.700	8,7%	Ethiopie, Djibouti et Kenya	22800
3	Soudan	42,3	967.500	2,2%	Ouganda, Kenya et Ethiopie	753.400
4	Djibouti	0,9	13.500	1,5%	Ethiopie	114100
5	Kenya	39,8	457.100	1,1%		817700
6	Ethiopie	82,8	620.100	0,7%		548700
<b>Total</b>		180	3.812,100			2273200

(Source: Banque mondiale, 2011)

### **III. Mécanismes formels et alternatifs du règlement des conflits**

Les conflits font partie intégrante des relations humaines et l'humanité a développé différents mécanismes de gestion des conflits pour maintenir la cohésion, la stabilité économique et politique dans la vie des citoyens et des Etats. Les mécanismes peuvent être globalement classés comme formels ou informels. Les mécanismes formels sont des mécanismes liés à des institutions juridiques formelles tandis que les plus informels concernent les procédures allant des mécanismes traditionnels avec beaucoup de variations jusqu'aux domaines plus larges de la diplomatie préventive, de la médiation et d'autres activités connexes. Le procès est la principale méthode de règlement des différends dans les mécanismes formels. Le procès est un processus de résolution des conflits devant un tribunal. Le tribunal peut être une juridiction nationale créée par la législation nationale dans le cadre du système judiciaire du pays ou une juridiction internationale créée par la loi internationale ou d'institutions multilatérales. Ces mécanismes sont utiles dans le traitement des conflits individuels, mais sont contraignants dans la lutte contre les effets multiples qui peuvent survenir comme étant le résultat des premières causes des litiges. (Agarwal, 2001).

En raison des limites du système judiciaire à apporter des solutions compréhensives aux conflits, des méthodes alternatives de résolution des conflits ont développé des formes variables. Certaines de ces formes de règlement extrajudiciaire des conflits sont notamment la négociation, la médiation et l'arbitrage. Les mécanismes alternatifs de règlement des différends permettent de rendre la justice de façon expéditive et coûtent moins chers par rapport aux mécanismes judiciaires officiels (Ibid).

- La négociation est un processus volontaire et informel par laquelle les parties en conflit cherchent à parvenir à un accord mutuellement acceptable. Comme son nom l'indique, chaque partie cherche des meilleures options; ce qui aboutit à un accord. Il s'agit d'une communication permanente entre les parties en conflit en vue de trouver une solution. Dans ce processus, une tierce personne n'est pas directement impliquée et les parties en conflit devront finalement conclure un accord (contrat) (Owasanoye, 2001).

- A la différence de la négociation, la médiation requiert les services d'une personne, d'une partie ou d'une institution neutres afin d'arriver à un accord consensuel. Elle est également considérée comme une ingérence amicale d'une personne neutre ou de la nation dans le but de maintenir la paix entre les parties en conflits par l'ajustement de leurs difficultés. Ici, le rôle du médiateur n'est pas de décider unilatéralement la solution appropriée à un conflit entre les parties, au contraire, le médiateur agit comme un facilitateur qui guide les discussions entre les parties en conflit, en vue de les aider à comprendre la nature du problème, les intérêts en jeu de toutes les parties, ainsi que les diverses solutions possibles qui peuvent les aider à résoudre en tout ou une partie du problème. Ce faisant, le médiateur est souvent en mesure d'aider les parties à révéler les intérêts qui sous-tendent les positions de chacune des parties et ainsi les aider à élaborer un accord de règlement collectif qui satisfait chaque partie dans toute la mesure du possible (Adams, 2010).

- L'arbitrage est également un autre mécanisme de résolution pacifique des conflits. Il s'agit d'un processus volontaire de résolution des conflits dans lequel une tierce partie neutre (arbitre) rend une décision après avoir écouté les parties en conflit. Durant l'audience, les deux parties doivent avoir l'occasion de s'exprimer. Les parties en conflit peuvent choisir leur propre arbitrage avec la possibilité d'adopter une décision contraignante. A cet égard, il est clair que les parties peuvent choisir de régler tout différend qui surgit entre elles, sans recourir aux tribunaux ordinaires. L'arbitrage s'applique à la fois aux litiges nationaux et internationaux et la procédure est fondée sur l'accord actuel ou futur des parties de soumettre tout différend entre eux à l'arbitrage (Owasanoye, 2001).

Les missions d'enquête sont également des mécanismes de soutien pour résoudre les conflits lorsque le différend survient dès l'établissement des faits sur le terrain. Il s'agit d'un processus informel par lequel une tierce partie neutre est choisie par les parties en conflit pour enquêter sur le litige et présenter un rapport ou venir témoigner à un autre forum comme un tribunal d'arbitrage. Les résultats d'une mission d'enquête neutre ne sont pas contraignants, mais ils sont recevables dans un procès ou dans une autre instance. La méthode est particulièrement utile pour résoudre des problèmes complexes comme les questions scientifiques, techniques, sociologiques et économiques (Ibid).

#### **IV. Cas d'expériences africaines où les conflits et les différends politiques ont été résolus par la négociation.**

Les conflits violents de toute nature ont affligé l'Afrique et ont eu un impact désastreux sur les secteurs socio-économiques et politiques du continent, affectant ainsi leur potentiel de développement économique et leur processus démocratique. Les causes des conflits sont aussi complexes que les défis à résoudre.

1. L'Afrique a connu des expériences où les pays ont mis fin aux guerres civiles à travers des référendums négociés et supervisés par l'ONU. Le référendum de l'Erythrée en 1993 et le référendum du Sud-Soudan en 2010 pourraient être cités comme des exemples éloquentes.

## **A. Le référendum érythréen supervisé par l'ONU**

Les liens historiques et politiques entre l'Ethiopie et l'Erythrée sont de longue date et complexes. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Italie a été contrainte de renoncer à ses territoires coloniaux en Afrique, dont l'Erythrée. Conformément à une recommandation des Nations Unies, l'Erythrée a été fédérée avec l'Ethiopie sous la souveraineté de la Couronne éthiopienne. Au début des années 1960 cependant, l'Ethiopie a dissous la fédération et a annexé l'Erythrée en tant que province, conduisant à une guerre d'indépendance qui a duré trois décennies. Alors que l'origine de la guerre était la volonté des Erythréens à lutter pour l'indépendance, d'autres groupes éthiopiens ont rejoint plus tard le conflit dont l'objectif principal était de renverser le gouvernement éthiopien d'alors. Ces efforts conjoints sont devenus un succès en 1991, lorsque le régime militaire en place a été renversé. (Klein, Août 1998).

Suite à l'éviction du régime militaire, il a été prévu pour 1993, un référendum supervisé par les Nations-Unies sur l'indépendance de l'Erythrée, avec l'approbation du nouveau gouvernement éthiopien; ce qui a abouti à un vote de plus de 99% en faveur de l'indépendance. Ainsi, l'Erythrée est devenue un Etat indépendant et souverain (Connell, 2011).

## **B. L'Accord de Paix Global (APG) et le référendum subséquent pour le Sud Soudan.**

Le conflit au Soudan reflète la haine et la discrimination ethnique historique entre le Nord Arabe musulman et les chrétiens et les animistes de l'Afrique australe. La crise avait été persistante depuis l'indépendance du Soudan, y compris les insurrections armées. La deuxième guerre civile la plus longue a commencé en 1983 et a duré jusqu'à l'adoption de l'Accord de paix global de 2005 (CPA). Ce conflit a coûté 2 millions de vies humaines des deux côtés et a causé le déplacement de près de 4 millions de personnes venant du Sud (Ahmed, A.G.M, 2008).

En Janvier 2011, le Sud-Soudan a tenu un référendum pour décider entre l'unité avec le Gouvernement central du Soudan ou l'indépendance comme convenu dans l'Accord de Paix Global. Selon la Commission du référendum du Sud Soudan (SSRC), 98,8 % des suffrages exprimés ont été en faveur de la séparation. En février 2011, le Président soudanais Omar Hassan al-Bashir a officiellement accepté les résultats du référendum, comme l'ont fait les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, les Etats-Unis et d'autres pays. Le 9 Juillet 2011, le Sud-Soudan a officiellement déclaré son indépendance (Dagne, 2011).

2. Il ya aussi plusieurs expériences en Afrique qui ont démontré la volonté de la résolution pacifique des conflits et des différends sur l'utilisation et la gestion des ressources entre les Etats. A cet égard, la Zone de Développement Conjoint créée par le Nigeria et le Sao Tomé-et-Principe pour développer conjointement les ressources pétrolières off-shore dans la frontière maritime contestée et la création du Corridor de Maputo pour gérer le port de Maputo et de ses corridors partagés par le Mozambique, l'Afrique du Sud et Swaziland peuvent être cités comme de bons exemples. L'Initiative du Bassin du Nil qui représente les 10 pays riverains du Nil peut également être considérée comme un autre moyen novateur de la gestion des ressources en eau partagées.

#### **A. Limite Frontalière: Zone de Développement Conjoint entre le Nigeria et Sao Tome-et -Principe (ZDC)**

Le développement conjoint des ressources transfrontalières dans les zones maritimes constitue l'une des tendances récentes de la pratique internationale du droit sur la mer. La délimitation des frontières ou la division des zones de chevauchement ou des zones économiques exclusives des pays côtiers constitue une politique très difficile (Biang, 2010). Néanmoins, si les pays intéressés ont la volonté de mettre de côté la question sensible de la délimitation des frontières en faveur des perspectives de profits économiques communs à la suite d'un compromis provisoire, ils ont une chance de mettre au point un système ou une zone de développement conjoint, permettant ainsi de désamorcer les tensions du moment en apportant une réponse à la question litigieuse de manière exhaustive.

Comme le souligne Mensah (2006), les zones de développement conjoint sont souvent mis en place, soit parce que les parties trouvent difficile, voire impossible de s'accorder sur une frontière unique entre elles ou parce que les ressources chevauchent les frontières convenues de telle manière qu'il n'est pas possible d'exploiter ces ressources de façon efficace et équitable par les Etats agissant en solo. Ainsi deux questions doivent être traitées: d'une part, le partage et l'exploitation des ressources transfrontalières et d'autre part, le règlement ou la prévention d'une impasse dans les négociations de délimitation des frontières maritimes par un accord commun.

Le traité sur la Zone de Développement Conjoint entre le Nigeria et Sao Tomé-et-Principe dans la zone des revendications frontalières maritimes peut être considéré comme une pratique exemplaire. Après de nombreuses discussions, les présidents des deux Etats ont convenu en Août 2000 qu'ils ne chercheraient pas à se mettre d'accord sur une frontière maritime définitive. Au lieu de cela, dans l'intérêt de la coopération entre les deux Etats, et compte tenu de leurs principales divergences non résolues dans leurs positions, il était préférable de créer une zone de développement conjoint (ZDC) dans leur zone de chevauchement des frontières. Les deux présidents ont créé une Commission technique ministérielle conjointe chargée d'établir des dispositions plus détaillées de la ZDC. Après trois rounds de négociations et de réunions, le traité a été signé à Abuja le 21 février 2001 par les ministres des Affaires étrangères des deux pays (Biang, 2010).

Le traité lui-même est articulé sur 53 articles. Ces articles comprennent la substance du traité et il est divisé en 12 parties. Par exemple, l'article 3 de l'accord porte sur les « principes de développement commun », qui énoncent trois grands principes connus sous le principe du contrôle conjoint des deux parties sur l'exploration et l'exploitation des ressources dans la Zone de Développement Conjoint, le principe de l'utilisation optimale de ces ressources et le principe de répartition 60%/40% des bénéfices qui favorise le Nigeria.

La disposition de l'article 3 de la convention se lit comme suit:

Dans la Zone de développement conjoint, il doit y avoir un contrôle en commun par les Etats faisant partie de l'exploration et de l'exploitation des ressources, visant à atteindre une utilisation optimale à caractère commercial. Les Etats parties doivent partager dans les proportions de 60 % pour le Nigeria, Sao Tomé - et - Principe pour 40 %, tous les avantages découlant des activités de développement menées dans la Zone, conformément au présent Traité. (Santos & Tiny, 2005, p. 5).

En outre, l'article 17 de la sixième partie de l'accord porte sur les questions financières qui stipulent que l'Agence de développement de la Zone devrait être financée par les recettes perçues à la suite de ses activités. L'Agence est chargée de gérer les fonds du personnel et des institutions du ZDC et elle est soumise à un audit annuel par des auditeurs externes agréés par le Conseil. Les Etats parties partagent le fardeau de tout déficit qui pourrait affecter le budget à tout moment dans la proportion de 60 % pour le Nigeria et 40 % pour Sao Tomé-et-Principe. Les excédents de recettes sur les dépenses ou les fonds de réserve devraient être versés aux Trésors nationaux des deux parties dans les mêmes proportions (Ibid).

### **B. Accès à la mer: Le Corridor de Maputo**

Le corridor de Maputo est un grand couloir d'import / export qui relie les provinces du nord de l'Afrique du Sud avec la capitale et le principal port du Mozambique. Il sert également les provinces sud-africaines de Limpopo, Mpumalanga et Gauteng, ainsi que le Swaziland et le Mozambique au sud-ouest. Le couloir traverse certaines régions les plus industrialisées et productives de l'Afrique australe telles que Johannesburg et Pretoria (USAID, 2008).

Les présidents Nelson Mandela d'Afrique du Sud et Joachim Chissano du Mozambique ont lancé le Corridor de développement de Maputo (MDC) comme un projet commun en 1996. Les deux présidents ont partagé la vision d'une région unifiée, fondée sur la coopération, la réussite économique et l'accès aux marchés mondiaux. Ils ont vu l'occasion de rétablir la confiance nationale et revitaliser les communautés qui ont été dévastées par le colonialisme d'abord, puis par les



politiques d'Afrique du Sud de l'apartheid et de déstabilisation des pays voisins ainsi que les 16 années de guerre civile au Mozambique de 1976 à 1992. Le corridor intègre également les parties de Swaziland et facilite le transport des marchandises en provenance du Botswana, du Zimbabwe et du centre industriel de l'Afrique du Sud, le Gauteng. Ce couloir a son importance économique en raison du fait qu'il est le chemin le plus court vers la mer (Tate, 2011).

Le MDC a un système de transport multiple comportant une route à péage, une ligne de chemin de fer et un gazoduc. La compagnie du Corridor de Maputo (MCC) a d'abord géré le couloir. Cependant, en 2004, en raison de son inefficacité, l'initiative logistique du Corridor de Maputo (MCLI) a remplacé le MCC. La MCLI a été établie comme un partenariat public-privé afin de créer une plus grande prise de conscience et une meilleure utilisation du corridor. Grâce à un protocole d'entente, le ministère sud-africain des transports apporte son soutien à la MCLI. Les membres de la MCLI proviennent de l'Afrique du Sud, du Mozambique et du Swaziland (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2010). De là, on peut en déduire que les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Mozambique et du Swaziland ont favorisé la renaissance du Corridor de développement de Maputo par des politiques bilatérales et par des investissements substantiels du secteur public et privé, visant à stimuler la croissance et le développement durable dans la région.

La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) prévoient d'utiliser les corridors comme moyen de promouvoir leur développement économique par l'intégration régionale. Par ailleurs, l'Union africaine (UA) a récemment commencé à promouvoir des corridors de développement comme un moyen de favoriser le progrès économique et social. En 2008, les corridors ont été incorporés dans la base des ressources stratégiques d'industrialisation et de développement de l'Afrique (RAIDS). L'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont également entériné ces projets.

L'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) est actuellement en phase d'initier une stratégie large de mise en œuvre des corridors sur le

continent en collaboration avec l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement (BAD) (Tate, 2011).

### **C. Le partage des ressources en eau: l'Initiative du Bassin du Nil**

Il ya plus de 260 bassins hydrographiques internationaux, qui représentent environ 60 % de l'approvisionnement en eau douce de la terre (Giordano et Wolf, 2003). En dépit de cela, il n'ya pas une législation internationale convenue sur l'eau. Pourtant, la gestion de ces ressources vitales est d'un intérêt mutuel considérable.

Le Nil est le plus long fleuve du monde, parcourant plus de 6700 kilomètres et traversant dix pays, dont les populations combinées constituent 40 % de la population totale de l'Afrique. Les principaux affluents du Nil sont le Nil bleu et le Nil blanc. La source du Nil Bleu, qui constitue 86 % du volume du Nil se trouve en Ethiopie. D'autre part, le Nil Blanc est partagé entre la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Les deux Etats riverains en aval, l'Egypte et le Soudan, sont traversés par le Nil qui se joint à Khartoum. Cependant, historiquement, la rivière était exclusivement utilisée par les deux Etats riverains en aval, ce qui a été renforcé par des accords coloniaux et postcoloniaux tels que l'Accord de 1959 sur la pleine utilisation des eaux du Nil entre l'Egypte et le Soudan (Ibrahim, 2005).

Pour remédier aux accords et aux pratiques précédents, l'Initiative du Bassin du Nil a été établie conjointement par les pays du Nil, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda en 1999. L'Initiative du Bassin du Nil (NBI) a été mise en place pour exploiter les gains potentiels de la gestion coopérative et le développement du bassin du Nil. L'initiative est fondée sur une conviction commune que les pays peuvent obtenir de meilleurs résultats pour tous les peuples du bassin grâce à la coopération plutôt que la compétition. Au cœur de ce défi, il ya la nécessité d'éradiquer la pauvreté. En outre, le partenariat a été construit autour d'une vision commune pour le développement du Bassin du Nil (Le Secrétariat de l'Initiative du bassin du Nil, ND).

Les objectifs de cette Initiative sont les suivants:

- Développer les ressources en eau du bassin du Nil de manière durable et équitable afin d'assurer la prospérité, la sécurité et la paix pour tous les peuples.
- Assurer une gestion efficace de l'eau et de l'utilisation optimale des ressources.
- Assurer une coopération et une action commune entre les pays riverains afin de garantir l'intérêt mutuel.
- Promouvoir la réduction de la pauvreté et l'intégration économique (Ibid).

### **3. Expériences africaines dans le règlement pacifique des différends liés aux élections.**

Les crises postélectorales au Kenya et au Zimbabwe peuvent être considérées comme des exemples de prévention des dommages qui peuvent résulter du déclenchement des violences postélectorales.

Un processus électoral peut se révéler une alternative à la violence puisqu' il constitue un moyen de parvenir au pouvoir. Quand un processus électoral est perçu comme injuste, inéquitable ou caractérisé par la corruption, sa légitimité politique est compromise et les parties prenantes sont tentées par des méthodes illégitimes pour atteindre leurs objectifs (Ndulo & Lulo, 2010). Dans le même ordre d'idées, le Panel des sages de l'Union africaine (Juillet 2010) a indiqué que les élections peuvent déstabiliser le tissu social des Etats si elles ne sont pas gérées de manière constructive. Ainsi, les élections ont engendré les conflits, les violences et ont attisé des alliances ethniques et régionales, menaçant parfois l'ordre social, le développement économique et les efforts visant à renforcer l'intégration régionale.

Avec le déclin de certaines causes historiques des conflits en Afrique, les élections ont émergé comme l'une des principales sources récentes des conflits en Afrique.

Cependant, il ya eu des pays qui ont tenté de bien gérer de tels problèmes notamment le Kenya et le Zimbabwe. Les expériences de résolution des conflits au Kenya et au Zimbabwe suite aux litiges électorales de 2008 ont eu un impact positif sur la démocratie en Afrique et sont relativement un bon signal pour les autres Etats africains à gérer leurs problèmes liés aux élections.

## **A. Le Kenya**

Immédiatement après l'annonce des résultats des élections de 2008 au Kenya, la violence s'est généralisée dans tous le pays, sur base d'appartenance politique et ethnique, ce qui a entraîné plus de 1.000 morts et des centaines de milliers de personnes déplacées ainsi que plusieurs personnes gravement blessées.

Beaucoup d'observateurs ont déclaré que le processus électoral au Kenya a été caractérisé par une mauvaise gestion et une influence politique excessive qui a créé un conflit social plus profond; ce qui a sapé les progrès de développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement, 2009).

Le conflit s'est arrêté avec la signature d'un accord entre le Parti de l'Unité Nationale (PNU) du Président Mwai Kibaki et le Mouvement Démocratique Orange (ODM), dirigé par Raila Odinga, sous la médiation de l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan. Cet accord a abouti à la formation d'un Gouvernement de coalition où Kibaki est resté Président du Kenya et la fonction de Premier Ministre a été créée pour Odinga (Hoffman, 2010). Le pacte de partage du pouvoir entre les deux parties en conflit a été considéré comme l'expérience exemplaire et fructueuse en Afrique.

## **B. Le Zimbabwe**

Cinq jours avant le second tour de l'élection de juin 2008 au Zimbabwe, le candidat du Mouvement pour le Changement démocratique (MDC), Morgan Tsvangirai, s'est retiré de la compétition en accusant les partisans de la ZANU-PF et les forces de sécurité d'intimidation et de violence contre les partisans de son parti. Cependant, son nom est resté sur le bulletin de vote et l'élection a eu lieu. Le président sortant, Robert Mugabe a remporté ce scrutin; ce qui a conduit les partisans du candidat Morgan Tsvangirai, à la révolte contre les résultats du vote (Hickman, 2009).

Pour résoudre le problème, l'Union Africaine va encourager la SADC de mener la médiation. Par la suite, en septembre 2008, le Président Mugabe et Morgan Tsvangirai ont signé un Accord politique global (APG). Le Président sud-africain Thabo Mbeki était le médiateur de cet accord, qui est entré en vigueur en février 2009 et a mis en place un gouvernement d'union nationale dans lequel Mugabe est resté Président et Tsvangirai a assumé le poste de Premier ministre (Panel des

sages de l'Union Africaine, Juillet 2010).

Comme le montrent les deux cas de résolution des conflits liés aux élections, le Kenya et le Zimbabwe ont révélé les approches qui sont issues des institutions continentales et régionales différentes mais complémentaires. Plus important encore, dans les mécanismes de l'U.A et de la SADC, le rôle d'éminents hommes d'Etat et les dirigeants africains a été crucial pour créer une dynamique dans la résolution des crises.

#### **4. Expériences sur les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte précoce**

Les changements récents dans ce domaine ont apparu avec la transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine en Commission de l'Union Africaine avec un mandat politique et sécuritaire élargi et la transformation de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et la désertification (IGADD) pour l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), avec un mandat élargi sur de nouveaux mécanismes de prévention des conflits. Le système d'alerte précoce des conflits (SCAR) de l'Union africaine et le système d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) sont de bons exemples à cet égard.

##### **A. Le mécanisme de CEWARN dans la résolution des conflits pastoraux dans la Corne de l'Afrique.**

L'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) est le Mécanisme d'alerte précoce des conflits et de réponse aux conflits institué par 7 pays (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda) membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans la sous-région de la Corne d'Afrique. CEWARN a été créé par un Protocole signé par les Etats membres lors du 9<sup>e</sup> Sommet tenu à Khartoum au Soudan, en 2000. Le Mécanisme a mis l'accent sur les conflits pastoraux transfrontaliers et d'autres conflits connexes (Mwagiru, 2002).

Les principales réalisations du CEWARN dans la prévention des conflits et d'alerte précoce sont notamment:

- Etablir une base de données en fournissant des informations précises et constantes sur les conflits pastoraux transfrontaliers.
- Faire face à la dynamique des conflits et à la combinaison des analyses

quantitative et qualitative des données sur terrain.

- Etablir des rapports pour l'élaboration d'options d'intervention et des mécanismes de réponse.
- Renforcer les capacités de prévention des conflits, de gestion et d'intervention (CRPM) dans la région grâce à la formation des compétences dans l'alerte précoce des conflits et des unités d'intervention urgente (CEWERU), des instituts nationaux de recherche, des moniteurs de terrain et des membres des comités locaux dans les Etats membres de l'IGAD.
- Faire la sensibilisation accrue au sein des gouvernements, des acteurs de la société civile et d'autres intervenants sur la nature, l'intensité et l'ampleur des conflits pastoraux transfrontaliers.
- Réunir les acteurs étatiques et non étatiques pour qu'ils travaillent ensemble et adoptent des stratégies visant à trouver des solutions aux conflits pastoraux transfrontaliers (Unité du CEWARN, Novembre 2006).

Entre autres, depuis 2004, le CEWARN a suivi d'incidents liés à des conflits pastoraux dans certains Etats membres essentiellement au Kenya, en Ethiopie et en Ouganda et les autorités publiques compétentes et les autres intervenants ont eu la possibilité de prendre des mesures pour les arrêter (Siebert & Epps, 2009).

## **B. Système d'alerte précoce de l'Union africaine**

Un exemple majeur d'alerte et d'intervention régionale est le Système continental d'alerte rapide (SCAR) en Afrique, qui a été lancé en 2002. Il est destiné à contenir les situations de crises et les empêcher d'éclater en conflit violent de grande échelle. Le système a été créé par l'Union Africaine (UA) et fait partie d'un mécanisme de prévention des conflits intégré. Des renseignements sont recueillis et analysés et l'UA peut envoyer des missions d'investigation. Ainsi, le Conseil de paix et de sécurité peut alors décider d'intervenir ou non. Le Fonds africain pour la paix et la Force africaine en attente sont utilisés pour mettre en œuvre les interventions. En dépit des difficultés liées à l'insuffisance de fonds, les missions récentes ont été effectuées dans les régions ou pays suivants: Burundi (2003), Darfour (2004-06), Somalie (2007/08) et aux Comores (2008) (Dunne et Hoeffler, Avril 2012).

## **V. Le rôle des représentants du peuple dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix.**

Le rôle principal des représentants du peuple dans tous les pays est de voter les lois. Mais il est aujourd'hui largement accepté que les représentants du peuple deviennent les acteurs importants dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Ils peuvent jouer un rôle crucial de réunir les différents groupes dans un pays donné et peuvent favoriser la consolidation de la paix et la prévention des conflits en mettant en place un cadre législatif et institutionnel pour aider à prévenir les conflits. Outre leur rôle de contrôler le pouvoir exécutif pour l'empêcher d'utiliser les moyens violents dans la gestion des conflits, les représentants du peuple peuvent aussi organiser des auditions publiques dans différentes zones géographiques où les efforts relatifs au renforcement de la paix sont les plus nécessaires. Cela les aide à devenir plus sensibles aux besoins des communautés touchées par le conflit et des individus à la fois aux niveaux national et régional (Al-Ali & Beydoun, 2010). Cela montre que le rôle des représentants du peuple s'étend bien au-delà de leurs fonctions traditionnelles et peuvent jouer un rôle efficace dans la promotion de la tolérance et de la réconciliation en adoptant des lois portant sur l'éducation de la paix (Freeman, 2005).

Un représentant du peuple est en mesure de contribuer à la consolidation de la paix à travers les débats parlementaires au sein des commissions parlementaires.

Par conséquent, les partis politiques et l'opposition politique constructive devraient être renforcés pour des résultats fructueux dans les débats et les négociations. Les représentants du peuple devraient adopter des politiques de développement et de bonne gouvernance ainsi que la décentralisation des pouvoirs afin de réduire certaines conditions qui pourraient être utilisées par des acteurs politiques peu scrupuleux pour créer des conflits. En outre, ils devraient jouer un rôle indispensable dans le renforcement de la primauté du droit dans un pays donné. La primauté du droit est un élément nécessaire à la consolidation de la paix non seulement en mettant en place un cadre légal fondé sur les normes sociales auxquelles la communauté va volontairement adhérer, mais aussi en assurant la stabilité par la justice. Enfin, les représentants du peuple doivent développer des relations de coopération régionale, en particulier dans la lutte

contre le détournement des ressources. Cela aiderait à prévenir les conflits potentiels au niveau régional (O'Brien, 2005).

## **VI. Conclusion**

L'Afrique souffre énormément des conflits et de la violence armée à cause de multiples facteurs politiques et socio-économiques. La plupart des conflits sont liés, entre autres, aux limites des frontières, aux conflits territoriaux, aux guerres civiles et aux conflits internes ayant des répercussions internationales, les conflits politiques et idéologiques, la transhumance, l'irréductibilité et la sécession. Ces conflits ont eu un impact désastreux notamment les pertes en vies humaines, le nombre élevé des réfugiés, les populations déplacées, la baisse de la production agricole, l'augmentation de l'analphabétisme des adultes, le recul du tourisme, etc...

Cependant, l'Afrique connaît des expériences qui ont permis de mettre fin aux différents types de conflits. A cet égard, le référendum de l'Erythrée en 1993 supervisé par l'ONU et le référendum du Sud-Soudan de 2010 pourraient être cités comme des exemples éloquentes. Les crises postélectorales au Kenya et au Zimbabwe pourraient également être considérées comme des exemples qui ont contribué à prévenir le déclenchement des violences postélectorales à grande échelle. Par ailleurs, le cas du système d'alerte précoce des conflits (SCAR) de l'Union africaine et le système d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) de l'IGAD sont de bons exemples dans la lutte contre les différents types de conflits.



## References

- Acikalin, S. N. (2011). Intra-state conflicts as Security Threats in a Globalized World with case Study of Syprus. *Humanity and Socil Science Journal* , 22-28.
- Adams, A. M. (2010). Effective Methods of Alternative Dispute Resolution: Negotiation, Mediation, and Arbitration.
- African Development Report. (2008). *Conflict Resolution, Peace And Reconstruction In Africa* . Oxford University Press.
- African Union Panel of the Wise. (July 2010). *Election-Related Disputes and Political Violence: Strengthening the Role of the African Union in Preventing, Managing, and Resolving Conflict*. New York: International Peace Institute.
- Agarwal, V. (2001). Alternative Dispute Resolution Methods. *Paper written following a UNITAR Sub-Regional Workshop on Arbitration and Dispute Resolution (Harare, Zimbabwe 11 to 15 September 2000)* (pp. 3-14). Geneva: United Nations Institute for Training and Research (UNITAR).
- Ahmed, A. G. M. (2008). Multiple complexity & prospects for reconciliation & unity: The Sudan conundrum. In A. Nhema, & P. Zeleza, *The roots of African conflicts: The causes and costs* (pp. 71-87). Athens, OH: Ohio University Press.
- Al-Ali, Z., & Beydoun, R. (2010, November ). Parliamentary Development and Regional Organisations in the Arab World Their Role in Crisis Prevention and Recovery.
- Alexander Atilio. (October 2005). Geo-political explanation of Conflict in the Horn of Africa: Prevention and Resolution. *Proceedings of the Second National Workshop of the Ethiopia Chapter of OSSREA* (pp. 30-49). Addis Ababa: Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA).
- Befekadu Zeleke and Dirbisaa Abate. (October 2011). Inter-State Ethnic Conflict Resolution Startegies: Lessons to Overcome Ethnic Conflicts in Ethiopia, Conflict in the Horn: Prevention and Resolution. *Proceedings of the Second National Workshop of the Ethiopia Chapter of OSSREA* (pp. 77-107). Addis Ababa: Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA).
- Biang, T. (2010). *The Joint Development Zone between Nigeria and Sao Tome and Principe: A Case of Provisional Arrangement in the Gulf Of Guinea International Law, State Practice and Prospects for Regional Integration*. New York: Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea Office of Legal Affairs, United Nations .

- Bujra, A. (2002). African Conflicts: Their Causes and Their Political and Social Environment. *Development Policy Management Forum Occasional Paper, No. 4* (pp. 1-47). Addis Ababa: Development Policy Management Forum (DPMF).
- CEWARN Unit. (November 2006). *CEWARN Strategy 2007 – 2011*. Addis Abab, Ethiopia .
- Connell, D. (2011). *Countries at the Crossroads : Eritrea*. Freedom House.
- Dagne, T. (2011). *Sudan: The Crisis in Darfur and Status of the North-South Peace Agreement*. Congressional Research Service Report for Congress.
- Dunne, P., & Hoeffler, A. (April 2012). An Economic analysis of the challenge of Armed Conflicts. *Copenhagen Consensus 2012 Perspective Paper* (pp. 1-15). Oxford: Centre for the Study of African Economies.
- Faggian, R. (2008). *The Basics of Peace Education for World Citizens* . Addis Ababa: Arada Books.
- Freeman, M. (2005). Making reconciliation work:the role of parliaments. Inter-Parliamentary Union and the International Institute for Democracy and Electoral Assistance.
- Giordano, M., & Wolf, A. (2003). Sharing Waters: Post-Rio International Water Management. *Natural Resources Forum*, (pp. 163-71).
- Hickman, J. (2009, November 21-24). Does Electoral Competition Cause Post-Election Intimidation and Violence? Evidence from the March 29, 2008 Zimbabwean General Election. A Paper Presented at the 27th Annual Meeting of the Association of Third World Studies, Cape Coast, Ghana.
- Hillier, D. (October 2007). *Africa's missing billions: International arms flows and the cost of conflict*. IANSA, Oxfam, and Saferworld,.
- Hoffman, B. (2010). *Preventing Postelection Violence in Africa*. Washington: USAID.
- IANSA. (2006). Bringing the global gun crisis under control. London: International Action Network on Small Arms (IANSA).
- Ibrahim, A. M. The Nile Basin Cooperative Framework Agreement: The Beginning of the End of Egyptian Hydro-Political Hegemony.
- Ibrahim, A. M. (2005). *The Nile Basin Cooperative Framework Agreement: The Beginning of the End of Egyptian Hydro-Political Hegemony*.

- Jeong, H. (2008). *Understanding Conflict and Conflict Analysis*. London: SAGE Publications Inc.
- Klein, N. S. (August 1998). *The Deportation of Eritreans and Ethiopians of Eritrean origin from Ethiopia*.
- Marino, S. C. (1999, May). Regional Dimensions of Intra-Inter State Conflicts: a Comparative Study. Advanced Program in Conflict Resolution Department of Peace and Conflict Resolution, Uppsala University.
- Mensah, T. A. (2006). Joint Development Zones as an Alternative Dispute Settlement Approach in Maritime Boundary Delimitation. In R. Lagoni, & D. Vigne, *Maritime Delimitation* (p. 147). Leiden/Boston: Martinus Nijhoff Publishers.
- Møller, B. (2003). Conflict Theory. Aalborg University, Denmark: Research Center on Development and International Relations (DIR) & Institute for History, International and Social Studies.
- Mutto, M. (October 2007). The youth of Africa: a Threat to Security or a Force for Peace? Kampala: UNDP.
- Mwagiru, M. (2002). The Legal Framework for CEWARN. In C. Mwaura, & S. Schmeidl, *Early Warning and Conflict Management in the Horn of Africa* (pp. 191-213). Asmara: The Red Sea Press, Inc.
- Ndulo, M., & Lulo, S. (2010). Free and Fair Elections, Violence and Conflict. *Harvard International Law Journal* , 155-171.
- O'Brien, M. (2005). Parliaments as Peacebuilders: The Role of Parliaments in Conflict-Affected Countries. Washington, D.C.: World Bank Institute.
- Owasanoye, B. (2001). Dispute Resolution Mechanisms and Constitutional Rights in Sub-Saharan Africa. *Paper written following a UNITAR Sub-Regional Workshop on Arbitration and Dispute Resolution (Harare, Zimbabwe 11 to 15 September 2000)* (pp. 15-27). Geneva: United Nations Institute for Training and Research (UNITAR).
- Santos, R. M., & Tiny, K. (2005, March). Treaty between the Federal Republic of Nigeria and the Democratic republic of Sao Tome and Principe on the Joint Development of Petroleum and other resources, in respect of areas of the exclusive economic zone of the two states.
- Siebert, J., & Epps, K. (2009 ). *Addressing Armed Violence in East Africa*. Waterloo: World Vision Canada.

Tate, R. (2011). *Can Development Corridors Now Produce Sustainable Domestic Outcomes in Mozambique? BISA Conference Paper, 25 th - 27 th April 2011.*

The Nile Basin Initiative Secretariat. (N.D). *The NBI Secretariat Strategic Plan: 2012 – 2016.* Retrieved 1 25, 2013, from Nile Basin Initiative web site: <http://www.nilebasin.org>

United Nations Development Programme. (2009, August). *Elections and Conflict Prevention: A Guide to Analysis, Planning and Programming.* New York: United Nations Development Programme .

United Nations Economic Commission for Africa. (2010). *Assessing Regional Integration in Africa IV: Enhancing Intra-African Trade.* Addis Ababa: Economic Commission for Africa.

USAID. (2008). *Maputo Corridor Summary Report: a Transport Logistics Diagnostic Tool Study.* Nathan Associates Inc.